

Enseignement supérieur – Études en médecine et dentisterie

2 444 candidats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie de septembre

L'épreuve de septembre de l'édition 2018 de l'examen d'entrée aux études en médecine et en dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles s'est tenue ce mercredi 5 septembre 2018. Réunies dans deux palais de Brussels Expo pour la journée d'examen, 2 444 candidates et candidats ont pris part à l'épreuve, qui s'est bien déroulée. Les résultats seront annoncés le 15 septembre.

La deuxième épreuve de l'examen d'entrée 2018 aux études en sciences médicales et en sciences dentaires en Fédération Wallonie-Bruxelles a été organisée ce mercredi 5 septembre.

Sur les 2 788 inscriptions confirmées, 2 444 candidates et candidats se sont effectivement présentés à Brussels Expo pour prendre part à l'épreuve, soit un taux de participation de 87,66 %.

Sur l'ensemble des participants, 27 % des personnes avaient pris part à l'examen de 2017. On constate également que 74 % avaient déjà présenté l'épreuve de juillet et qu'un peu plus de 4 000 candidats ont présenté au moins une des deux épreuves cette année. Par ailleurs, 23 % des candidats participaient pour la première fois à cet examen alors qu'ils étaient 70 % en juillet. En termes de genre, on compte, comme lors des épreuves précédentes, deux fois plus de candidates que de candidats. Parmi eux, un peu plus d'un quart sont des non-résidents (26 %) et 84,5 % envisagent des études en médecine. Enfin, 14 participants bénéficiaient d'un aménagement raisonnable accordé par la commission médicale et le Jury dans une optique inclusive, principalement sous la forme de temps supplémentaire pour répondre aux questions.

L'épreuve comportait un total de 120 questions à choix multiples réparties entre le matin et l'après-midi en 2 séries de 60 questions portant sur les 8 matières évaluées : 4 matières scientifiques (chimie, biologie, physique, mathématiques), d'une part, et 4 matières relatives à la communication et à l'analyse critique de l'information (raisonnement, communication, éthique, empathie), d'autre part.

Celles et ceux qui auront obtenu une moyenne d'au moins 10/20 pour chacune des 2 parties et un minimum de 8/20 pour chacune des 8 matières obtiendront leur attestation de réussite. Pour chacun des deux cursus, les non-résidents répondant à ces critères pourraient également faire l'objet d'un classement si leur nombre excède 30 % des réussites. Dans ce cas, seuls les premiers classés d'entre eux seront déclarés lauréats, dans la limite du quota fixé.

L'épreuve s'est bien déroulée. Les résultats individuels seront consultables en ligne par les candidats dès le 15 septembre 2018, et les attestations de réussite délivrées directement téléchargeables. Les lauréats viendront ainsi s'ajouter aux 684 déjà proclamés en juillet.

Celles et ceux qui n'auront pas été déclarés lauréats pourront, s'ils le souhaitent, présenter de nouveau l'examen en 2019, à condition de ne pas avoir participé à celui-ci en 2017 (auquel cas ils devraient alors patienter jusqu'à l'été 2023).

CONTACTS

Romain Poriaux / ARES / T +32 2 225 45 89 / romain.poriaux@ares-ac.be

Benjamin Stewart / ARES / T +32 2 225 45 94 / M +32 479 865 833 / benjamin.stewart@ares-ac.be

L'ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE